



## Non respect du règlement dans la salle de lecture

-----  
Par mario

Bonjour,

Je voudrais savoir pourquoi dans la salle de lecture des archives départementales de (xxxx), qui "constitue un espace de silence où chaque lecteur se doit de respecter le travail des autres" (cf l'article 11 du règlement intérieur des archives), des lecteurs de passage ou réguliers parlent à voix haute, sans que le personnel présent constamment dans la salle de lecture n'intervienne. J'ai dit dernièrement "chut" à un couple assis à ma table de lecture parce qu'il parlait fort. L'un des agents territoriaux du patrimoine, de service dans la salle de lecture, s'est levé pour me dire que si je recommençais, il me mettrait à la porte des archives. Est-ce que je dois faire un signalement auprès du directeur des archives ? Merci à vous tous

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est pas à vous de "faire la police".

Si le bruit causé par d'autres personnes vous dérange, il faut le signaler aux surveillants de la salle de lecture.

C'est eux seuls qui peuvent faire une remarque ou même expulser une personne bruyante (ce qui a failli vous arriver)

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Si vous vous étiez approché de ce couple pour lui demander à voix basse de parler un peu moins fort, le fonctionnaire ne serait probablement pas intervenu. Il a dû considérer que votre « chut » comminatoire troublait la sérénité de la salle.

Pas de quoi faire un signalement au directeur des archives.

-----  
Par kang74

Bonjour,

Devoir, non .

Vouloir, personne ne peut vous en empêchera MAIS il faudra éventuellement assumer les conséquences qui vont avec si les protagonistes n'ont pas la même lecture de l'événement que vous .

Travailler implique parfois de pouvoir discuter d'un sujet ou d'un autre .

Hurler " chut" peut être autrement plus gênant pour tout le lieu .

(1,2,3 ...)

-----  
Par mario

le personnel entend les lecteurs parler et ne disent rien...Le couple de bavards sont habitués des lieux. Je leur ai déjà demandé, plusieurs fois, à voix basse de ne parler pas fort. Ils s'en contrefichent !! Un mec à qui j'avais fait la même remarque qui est "pôte" avec le personnel des archives m'a menacé de "me casser la gueule", il y a 20 ans ..

Le personnel est très occupé à bavarder et n'intervient jamais pour demander le silence. Je suis obligé de m'asseoir à la dernière table au fond de la salle de lecture. Quand je suis assis à proximité de leur "comptoir", je les entends parler de sujets privés toute la journée !!

Quand j'ai du "chut", je ne l'ai pas prononcé à voix haute ce n'était pas nécessaire, étant donné que le couple était en face de moi, à ma table. L'agent territorial du patrimoine qui est intervenu, j'ai remarqué, quand il est de service dans la salle de lecture, il "glande" et bavarde beaucoup avec ses autres collègues, l'a fait, parce qu'il me connaît et visiblement

ne m'apprécie pas.

-----  
Par mario

la salle de lecture des archives départementales de (xxxx), qui "constitue un espace de silence où chaque lecteur se doit de respecter le travail des autres" c'est écrit dans leur règlement intérieur

-----  
Par kang74

(.... copier -coller comme prévu ! )

Sous ce pseudo ou un autre, vous faites ce que vous voulez ...

Après ne pas s'étonner de pourquoi, sans vous connaître, on puisse ne pas vous apprécier.

-----  
Par mario

Je ne peux pas mettre le lien du règlement intérieur sur votre forum c'est pour cette raison que j'ai fait un copier coller.

-----  
Par mario

J'ai parlé avec d'autres lecteurs que je connais bien parce que comme moi, ils viennent régulièrement aux archives.. Ils ont fait le même constat que moi. Le personnel n'intervient pas quand des lecteurs parlent fort. J'ai appris à ce propos que dans les archives des départements voisins, le personnel est plus respectueux des lecteurs et n'hésite pas intervenir si besoin

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez vous plaindre du personnel à leur hiérarchie. Mais sans preuves, ça n'ira pas loin.

Juridiquement, vous n'avez guère de moyens de faire respecter le règlement concernant le silence.

Quant à ce qui s'est passé il y a vingt ans, c'est prescrit...

Après si plusieurs personnes se plaignent, la hiérarchie interviendra peut-être. Mais si vous êtes le seul à être gêné par ces conversations au point de vous en plaindre, force est de constater que le dérangement n'est peut-être pas si grand. Installez-vous dans l'endroit le plus calme, et au besoin portez des bouchons d'oreille.

-----  
Par mario

merci je vais en parler aux autres lecteurs que je connais. La salle de lecture est le seul lieu où nous pouvons lire

-----  
Par mario

Je viens d'appeler une amie qui m'a dit que ce matin, il y avait tellement de bruit et bavardages dans la salle de lecture des archives qu'elle a décidé de rentrer chez elle, au bout d'une heure. Elle avait envisagée initialement d'y rester toute la journée

-----  
Par yapasdequoi

paulette 78 est de retour ?

-----  
Par mario

J'ai pu parler au directeur des archives cet après-midi alors que je me trouvais dans le hall du bâtiment. IL a accepté de m'écouter pendant de longues minutes. IL m'a dit qu'il allait faire une mise au point, demain, avec ses agents territoriaux du patrimoine.

-----  
Par mario

la bonne nouvelle de la journée, j'ai pu poursuivre mes recherches généalogiques aux archives départementales dans le silence. Mes amis lecteurs, aussi présents dans la salle de lecture aujourd'hui, sont aussi satisfaits que moi par l'intervention du directeur des archives qui a su remettre dans le droit chemin son personnel. J'ai eu l'occasion de retrouver mes amis lecteurs sur le parking des archives départementales qui m'ont fait part de leur satisfaction.  
bonne continuation à vous tous